

CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Objectifs poursuivis :

- Correction d'erreurs matérielles sur le plan de zonage
- Création d'un sous-zonage de la zone urbaine dédié à l'accueil d'activités hôtelières ;
- Suppression de l'identification patrimoniale d'un bâtiment ;
- Extension à la zone Uh des dispositions en faveur du logement aidé déjà présentes dans le règlement de la zone U ;
- Suppression de l'obligation de coefficient d'emprise au sol minimum dans les secteurs identifiés au PLU,
- Mise en place de la servitude de résidence principale sur l'ensemble des hameaux du Verney d'en Bas et du Verney d'en Haut, ainsi que de Vers le Pont.



Le dossier de concertation avec le public, accompagné d'un registre de concertation, est disponible à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Possibilité de faire parvenir les observations également par courrier à l'adresse de la mairie et par courriel à l'adresse affairesjuridiques@mairie-morillon.fr